

CHANTEMERLE

Bulletin Municipal de Chantemerle-lès-Grignan



N° 99 - MARS 20



En cette période de crise sanitaire, nous tenons à vous assurer de notre sympathie et de notre dévouement.

En raison des évènements, le deuxième tour des élections est reporté à une date que nous ignorons encore. De ce fait, le Conseil Municipal élu en 2014, reste en charge de la gestion des affaires communales.

Nous avons mis en place le P.A.C. (Plan de Continuité d'Activité) en fonction des contraintes sanitaires :

- La Mairie est fermée au public, mais le Maire et les adjoints sont disponibles et joignables par téléphone.
- Les agents administratifs, sont en télétravail et également joignables par téléphone au 04.75.98.50.49 ou par mail <u>chantemerle.grignan@orange.fr</u>; Selon la demande, un rendez-vous peut vous être donné.
- Le camion de la commune est en réparation, néanmoins, notre agent technique continue d'assurer les activités essentielles, telles que le contrôle de l'eau potable, le nettoyage de la station d'épuration et la gestion des déchets aux points d'apports volontaires.

Par ailleurs, notre site internet est mis à jour régulièrement et reste le moyen permanent pour vous informer. N'hésitez pas à nous joindre pour nous faire part de vos informations ou observations. Il est primordial que l'information circule dans les deux sens.

Les nouvelles que nous prenons régulièrement auprès de la population sont rassurantes.

Nous saluons et remercions les Chantemerloises et Chantemerlois pour toutes les manifestations de solidarité dont ils font preuve et qui permettent à tous de passer ce cap difficile.

Le Conseil Municipal

SOMMAIRE

Les Conseils Municipaux	P 02	Les Associations	P 08
Informations Mairie	P 04	Les Chantemerlois	P 10
Informations Nationales	P 06		



EN DIRECT DE LA MAIRIE



CONSEIL MUNICIPAL Du 31 janvier 2020

Objet : Service ADS – Proposition d'évolution de la convention entre les communes et la communauté de communes - Approbation

La Loi N°2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi ALUR, programmait notamment le désistement de l'Etat dans l'instruction des autorisations d'urbanisme au 1er juillet 2017. Ainsi le service mutualisé d'Application du Droit des Sols de la CCEPPG a été créé en mars 2015 et regroupe aujourd'hui 16 communes liées à la CCEPPG via une convention.

Il est proposé d'y apporter des modifications afin d'intégrer notamment les évolutions règlementaires :

Intégration de l'article L480-1 du Code de l'Urbanisme

« les infractions aux dispositions des titres I, II, III, IV et VI du code de l'urbanisme sont constatées par tous officiers ou agents de police judiciaire ainsi que par tous les fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités publiques commissionnés à cet effet par le Maire ou le Ministre chargé de l'urbanisme suivant l'autorité dont ils relèvent et assermentés. Les procès-verbaux dressés par ces agents font foi jusqu'à preuve du contraire ».

L'article 5 concernant les contrôles hors conformité sera modifié comme suit :

Le droit de visite et de communication passe de 3 ans à 6 ans en application de l'article L.461.1 du code de l'urbanisme modifié par la Loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite Loi ELAN.

l'agent assermenté intervient sur une commune sur demande du Maire et sous son autorité.

L'article 13 sur le classement sera modifié comme suit : les dossiers seront rendus aux communes à l'issue d'un délai de 5 ans. Cela remplace le délai de 10 ans initialement prévu, compte tenu des conditions d'archivage limitées.

Evolution de la grille tarifaire :

Le forfait annuel de $150 \in$ reste inchangé ainsi que le tarif d'instruction des actes d'urbanisme. Le contrôle de conformité passe de 120 à $80 \in$. Il est créé un nouveau tarif lié aux contentieux en urbanisme d'un montant de $161 \in$, prenant compte le temps de travail nécessaire ainsi que les frais spécifiques inhérents à cette mission.

Actes Tarif unitaire 2019 / Tarif 2020

Permis d'aménager 242 € / inchangé Permis de construire 161 € / inchangé Permis de démolir 161 € / inchangé Déclaration préalable 113 € / inchangé Autorisation de travaux 113 € / inchangé Certificat d'urbanisme opérationnel 49 € / inchangé Contrôle de conformité 120 € / 80 € Contrôle dans le cadre d'une infraction au code de l'urbanisme 161 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les termes de la convention d'adhésion au service mutualisé d'application du droit des sols liant les communes à la communauté de communes, annexée à la présente.

Autorise la modification de la grille tarifaire annexée à cette convention et autorise Monsieur le maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

CONSEIL MUNICIPAL Du 27 février 2020

Objet: Implantation d'une antenne FREE/ORANGE

La portion du chemin qui mène au plateau du Rouvergue par la Départementale D471 et qui permet d'accéder aux parcelles communales C274 et C275, est utilisée depuis l'année 1971, année de construction de la réserve en eau potable pour alimenter le haut du village.

La Municipalité a actuellement l'opportunité de bénéficier d'un équipement d'utilité publique supplémentaire sous forme d'une antenne qui permettrait sur l'ensemble de la commune de supprimer les zones blanches pour les liaisons téléphoniques et internet.

L'implantation de cette antenne n'entrainerait aucune modification ni nuisances sur les conditions d'accès actuelles.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'est efforcée par tous les moyens d'améliorer ses réseaux de communication sans résultat jusqu'à présent, alors que leur présence est indispensable au développement des nouvelles technologies et par voie de conséquence, au développement de l'activité économique de la commune.

Pour toutes ces raisons, il est demandé au Conseil Municipal de signer la convention avec les opérateurs FREE/ORANGE pour procéder à l'installation de l'antenne.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier et en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention.

Objet : Dénomination des rues – Création de deux nouvelles rues au Hameau de l'Esperouze

Il est nécessaire de créer deux nouvelles dénominations de rues au Hameau de l'Esperouze suite à la vente de nouvelles parcelles.

Îl est proposé au Conseil Municipal:

Rue des Lavandes et Rue des Genêts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les dénominations telles que définies ci-dessus.

Objet: Migration Windows 10 sur 1 poste – JVS Mairistem

Il est nécessaire d'effectuer la migration du système d'exploitation avec les prérequis nécessaires pour une bonne utilisation des applications métier sur un poste de travail.

Le devis est de 686 HT soit 823.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ce devis

Objet: Approbation du compte de gestion – Service Eau et Assainissement 2019

Le compte de gestion du budget du Service Eau et Assainissement pour 2019 tenu par Mme la Trésorière est présenté au Conseil Municipal qui est informé que les écritures comptables sont conformes dans leurs affectations au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le compte de gestion du Service Eau et Assainissement pour 2019



EN DIRECT DE LA MAIRIE



CONSEIL MUNICIPAL Du 27 février 2020 Suite

Objet: Approbation du compte de gestion - Commune 2019

Le compte de gestion du budget de la commune pour 2019 tenu par Mme la Trésorière est présenté au Conseil Municipal qui est informé que les écritures comptables sont conformes dans leurs affectations au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le compte de gestion de la Commune pour 2019

Objet: Compte Administratif 2019 Commune

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 **décide** d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de l'exercice	+ 29976.43
Résultat antérieur reporté	+ 136993.33
Résultat à affecter	+ 166969.76
Solde d'investissement	- 43855.25
Résultat antérieur reporté	- 23994.56
Résultat de l'exercice	- 67849.81
Reste à réaliser	- 1488.00
Besoin de financement	69337.81

Décision d'affectation

Déficit antérieur reporté (D001)	-	67849.81
----------------------------------	---	----------

Affectation en réserve (R1068)		
En investissement	+	69337.81

Report en fonctionnement (R002)		
Recette fonctionnement	+	97631.95

Objet : Compte Administratif 2019 Service Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 **décide** d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de l'exercice	+	3586.63
Résultat antérieur reporté	+	27022.30
Résultat à affecter	+	30608.93
Solde d'investissement	+	49424.41
Résultat antérieur reporté	_	14201.20
Résultat de l'exercice	+	35223.21
Reste à réaliser	_	1526.00
Besoin de financement		0

Décision d'affectation

Report en fonctionnement (R002)
Recette fonctionnement + 30608.93

Objet: Travaux au Multiservices « LA SOURCE »

Afin de remettre en état les locaux du Multiservices, des travaux importants incombent à la Municipalité :

Création d'un WC PMR:

Le devis de l'entreprise SINAN CONSTRUCTION d'un montant de 2598 € HT est présenté.

Le conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide par 8 voix contre 1, d'accepter le devis.

Réparation dégâts des eaux dans la réserve :

Le devis pour les travaux intérieurs, consécutif à un problème d'humidité dans la réserve suite , présenté par l'Entreprise EURL E3 d'un montant de 7367.88 € HT avait été accepté en décembre 2019.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires, le devis EURL E3 de 373.51 € HT est présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis des travaux supplémentaires.

Demande de subvention:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à solliciter une aide financière du Département au plus haut taux pour l'ensemble des travaux concernant le Multiservices.

Soit pour un total de 10339.37 € HT.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX:

Suite aux évènements nous ne sommes pas en mesure de réunir Le Conseil Municipal en période de confinement

Etat Civil

le samedi 7 mars à 17 heures dans la salle du Conseil, Daniel Mallet, 1er adjoint, en qualité d'officier d'état civil, accompagné par Anne-Marie Chancel, adjointe, a procédé au dernier mariage de son mandat, celui de son fils Julien Mallet, publicitaire, avec Jennifer Llong, ingénieur en informatique. Nous présentons tous nos meilleurs vœux aux nouveaux époux



Informations MAIRIE

Informations MAIRIE

BULLETIN MUNICIPAL:

Si vous préférez recevoir le prochain bulletin Municipal par mail, merci de vous inscrire sur le site internet www.mariechantemerlelesgrignan.fr Ou de faire votre demande par mail : chantemerle.grignan@orange.fr

Vous pouvez aussi le consulter directement sur le site internet.

REPERTOIRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES ET PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

A la demande de la Préfecture, nous constituons un Répertoire Communal des Personnes Vulnérables.

Sont concernées:

- les personnes de plus de 65 ans
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH,ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaire d'invalidité et des victimes de guerre.

Nous remettons à jour notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Toutes personnes habitant Chantemerle, peut demander à être inscrit dans le fichier « habitants de Chantemerle à contacter »

Le répertoire des personnes vulnérables ainsi que le fichier des personnes à contacter, constitués sur la base du volontariat est soumis aux règles de confidentialité des données personnelles.

Une fiche d'inscription dans l'un ou l'autre des dispositifs, est insérée dans ce bulletin.

Si vous êtes intéressés, merci de remplir et signer la fiche et de la déposer dans la boite aux lettres de la Mairie.



ELECTIONS:

Afin que les élections se déroulent dans les meilleures règles d'hygiène, la Municipalité avait tout prévu. Gel hydro alcoolique et lingettes bactéricides sur tous les points importants du bureau de vote, fléchage, et nombre de stylos suffisant pour les électeurs.

Vous aviez aussi pris vos précautions, en venant nombreux avec votre stylo et en vous lavant les mains à l'entrée.

Premier tour des Municipales dimanche 15 mars.

73% de taux de participation.

Inscrits: 226 Votants: 165 Blancs: 1 Nuls: 3 Exprimés: 161

Il fallait atteindre 81 voix pour être élu au premier tour

ARTAUD Frédéric	83
BARRIERE Claude	99
BODIN Jean-Luc	86
BRIAND CLOAREC Claire	86
CARMON Fabienne	102
CIRET Pascal	58
DE PENFENTENYO Jean Charles	67
ESPASA Vincent	85
FRONTANAU Maryline	20
GREYFIE DE BELLECOMBE Alexandre	81
HUGUES Agnès	22
HUGUES Alain	62
JOLY Jean-François	76
LEGER Thierry	58
MASSARD Jean-Régis	65
MIAILHE Benoit	75
NARDINI Gaëlle	71
PERROT Jean-Paul	94
REIXACH Laure	104
REMY Catherine	65
VIENNOT Dominique	89

10 candidats ont donc été élus au premier tour :

9 candidats de la liste « Continuons tous ensemble pour le village »

1 candidat de la liste « Chantemerle notre village »

Report du second tour des élections municipales :

Si la situation sanitaire le permet, le deuxième tour des élections aura lieu le 20 juin 2020.

Informations MAIRIE Informations MAIRIE

TRI SELECTIF:

L'arrivée des beaux jours et le confinement auquel nous sommes tenus, nous incitent à faire notre grand nettoyage de printemps. N'oublions pas pour autant l'importance du tri et ses règles. Notre agent technique passe énormément de temps à retrier les déchets qui s'accumulent au pied des containers ou qui sont jetés pêle-mêle à l'intérieur.

Le directeur du SYPP qui gère les déchetteries a décidé de fermer les 5 déchetteries de la communauté de communes car les règles d'hygiène n'y étaient pas respectées par les particuliers.

N'apportez pas au point d'apport volontaire vos déchets qui doivent aller en déchetterie! Gardez-les chez vous!

Nous vous demandons d'être particulièrement respectueux des consignes de tri en cette période difficile.

Nous ne savons pas jusqu'à quand, les services de ramassages passeront.

Voici le résultat sur seulement 1 semaine.... Imaginez le résultat si le confinement venait à se prolonger....





STATION D'EPURATION:

De la même manière que pour le tri sélectif, nous vous demandons d'être très vigilants sur ce que vous jetez dans vos eaux usées.

Les lingettes et les serviettes périodiques sont une catastrophe pour la station d'épuration!

Imaginez le travail de l'agent technique qui doit manipuler ces déchets 3 fois par semaine, pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration, et le temps qu'il lui faut pour le faire!

BRULAGE DES DECHETS VERTS:

A compter du 25 mars 2020, tout brûlage de déchets verts et végétaux, tout écobuage, est interdit dans le département de la Drôme, et ce pour des raisons de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air.

MARCHE DES PRODUCTEURS:

Nous avions prévu d'organiser le 1^{er} marché vendredi 01 mai, mais à ce jour nous ne pouvons confirmer cette date.

Dès que le confinement sera terminé et après l'autorisation qui nous sera donnée par la Préfecture, nous serons prêts à tout mettre en place pour le plaisir des Chantemerlois.

LA SOURCE:

Monsieur Neukirch, nouveau propriétaire du fonds de commerce « La Source » et la Municipalité, propriétaire des murs, ont dû faire d'importants travaux dans les locaux et à l'extérieur, indispensables à la réouverture du Multiservices :

- Les règles concernant l'hygiène et l'accès des PMR Personnes à mobilité réduite, aux établissements recevant du public, évoluent sans cesse. Nous avons été contraints de réaménager les wc extérieurs.
- De plus, lorsque nous avons pu enfin pénétrer dans les locaux après des mois de fermeture administrative, nous avons découvert dans la cuisine une fuite d'eau que personne n'avait signalée. Cette fuite a entraîné des dégâts importants dans la réserve. Il a fallu remettre en état les cloisons abîmées.

Les entreprises ont travaillé pendant des mois mais l'ouverture prévue en Mai, devra probablement être retardée vu la situation actuelle.





Murs de la réserve.

Informations Nationales et Départementales COVID-19

Informations Nationales et Départementales COVID-19

CENTRE DE COVID-19 VALAURIE - Message de la Municipalité de Valaurie :

Suite à la demande d'un collectif de médecins généralistes, un centre de consultation COVID-19 va ouvrir dès que l'ARS aura donné son feu vert.

Il se trouve à la salle des fêtes de Valaurie et sera ouvert de 8h00 à 20h00.

Les personnes qui ont des symptômes (fièvre, toux etc...) pourront aller consulter uniquement sur rendez-vous .N° téléphone : 04 75 98 61 96

Les consultations seront payantes

Restrictions de déplacements :

Le décret du Premier ministre en date du 23 mars 2020 renforce les restrictions de déplacement, notamment concernant :

→ Les déplacements pour motifs de santé :

seules les consultations ne pouvant être assurées à distance et ne pouvant être différées peuvent donner lieu à une dérogation.

→ La pratique sportive individuelle et la promenade avec les seules personnes du domicile ou aux besoins des animaux de compagnie.

Seuls des déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.

• RAPPEL : seules les attestations officielles font foi (disponibles sur le site www.gouvernement.fr)

\rightarrow Les attestations employeur :

elles sont permanentes et prennent en compte les déplacements domicile-travail et ceux effectués dans le cadre de la mission professionnelle.

→ Les attestations de déplacement dérogatoire :

elles sont ponctuelles et doivent être renouvelées, datées et signées à chaque déplacement. Néanmoins, un seul déplacement peut rassembler plusieurs motifs, par exemple, un rendez-vous médical suivi de courses alimentaires.

Dans ce cas, plusieurs cases peuvent être cochées.

→ Les attestations de déplacement dérogatoire doivent mentionner l'heure de départ et de retour.

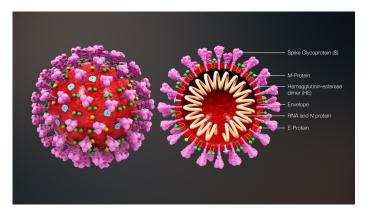
Les ballades ou les sorties à vélo sont formellement interdites sauf dans les cas suivants :

- les déplacements pour se rendre au travail ;
- les déplacements pour faire ses courses ;
- les déplacements pour se rendre à un rendez-vous médical.

• Cas particulier des jardins potagers privatifs ou partagés non attenant à l'habitation principale : l'entretien de ces jardins n'est pas un motif de déplacement dérogatoire.

→ A l'exception du nourrissage ou des soins apportés aux animaux qui pourraient être présents sur ces parcelles.

Si vous ne pouvez pas imprimer des attestations, prenez contact avec la Mairie



Arrêté Préfectoral n° 26-2020-03-20-001 :

Portant interdiction sur l'ensemble du département, l'accès aux aires de jeux, parcs publiques, promenades, berges de rivières ainsi que celles des canaux et fleuves, lacs, plan d'eau artificiels, espaces forestiers, espaces de randonnée et escalade relatif à la lutte contre la propagation du COVID-19



Locations saisonnières:

La Préfecture de la Drôme rappelle que les déplacements ne sont autorisés, à titre dérogatoire, que pour réaliser des activités bien précises, définies par décret (travail, achat de première nécessité, santé)

Les locations saisonnières destinées à passer des week-ends en famille, ou servant de villégiature, ne sont pas autorisées.



Informations Nationales et Départementales COVID-19

Informations Nationales et Départementales COVID-19

Service de distribution du courrier et agences postales :

Afin de prendre soin des salariés de la poste, la distribution du courrier se fait uniquement le mercredi, jeudi et vendredi.

Les bureaux de postes de Grignan, Saint Paul trois Châteaux, Valréas sont fermés.

Seul pour l'instant est ouvert le bureau de Pierrelatte.

Merci de faire attention aux factrices et facteurs, qui continuent à travailler dans des conditions compliquées et pour certains avec « la boule au ventre ».



Le Ministre de l'Intérieur a déclaré que pour se rendre aux points d'apport volontaire de déchets, il faut cocher la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité dans les établissements autorisés » et de préciser, à la main, un motif tri ou évacuation des déchets »

Dispositif National de soutien médicopsychologique dans le cadre du COVID-19:

La situation liée à l'épidémie de Covid-19 constitue une situation potentiellement stressante pour de nombreuses personnes.

Afin de répondre à cette conséquence, un dispositif national de prise en charge médico-psychologique au bénéfice des personnes qui en auraient besoin est instauré via

le numéro vert 24h/24 et 7j/7:

0800 130 000

En lien avec la Croix-Rouge et le réseau national de l'urgence médico-psychologique (CUMP).

Réserve sanitaire :

Dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19, la réponse sanitaire repose prioritairement sur la mobilisation des professionnels des établissements et services de santé et médico-sociaux concernés ainsi que sur les structures de santé locales en appui des équipes impactées.

Toutefois, lorsque les effectifs disponibles et mobilisables s'avèrent insuffisants malgré la mise en œuvre de toutes les mesures de gestion envisageables au niveau local, la réserve sanitaire peut être mobilisée de façon temporaire et ponctuelle par l'échelon régional ou national.

- Les professionnels de santé retraités depuis moins de 5 ans et les jeunes diplômés non installés constituent le seul pool de professionnels de santé mobilisables en renfort dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19, compte tenu de la nécessité de maintenir dans les structures sanitaires les effectifs de personnels en place afin d'assurer la prise en charge des patients et la montée en puissance en tant que de besoin de l'activité.
- Ces professionnels peuvent se porter volontaires sur le site :

https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/nos-principes-fondateurs/reserve-sanitaire/etrereserviste

Un référent mobilisation citoyenne a été désigné dans chaque département.

Pour la Drôme, il s'agit de Monsieur Olivier BOULEUX, chef du service sport et vie associative à la DDCS de la Drôme qui peut être contacté par courriel :

olivier.bouleux@drome.gouv.fr

Mobilisation Citoyenne:

Le gouvernement a ouvert ce dimanche 22 mars une plateforme en ligne pour recenser les bénévoles voulant aider des personnes âgées, isolées ou démunies, en lien avec les réseaux associatifs, en cette période de crise du Coronavirus.

L'ensemble des volontaires, de moins de 70 ans, seront appelés à se mobiliser sur 4 missions prioritaires :

- 1– Je distribue des produits de première nécessité (aliments, hygiène....) et des repas aux plus démunis.
- 2- Je garde des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- 3 Je maintiens un lien (téléphone, Visio, mail) avec des personnes fragiles isolées
- 4- Je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles.

Les structures publiques ou associatives qui souhaitent publier des missions, comme les volontaires qui souhaitent aider, devront se connecter sur le site internet :

www.jeveuxaider.gouv.fr

La voix des **ASSOCIATIONS**

L'AMICALE

Le 14 février 2020, la présidente de l'Amicale de Chantemerle Concours de belote du 23 février 2019 Fabienne et la secrétaire Claire se sont rendues à la permanence de l'association « collectif des sinistrés du séisme du 11 novembre 2019 » au Teil.

Elles ont remis à Stéphane CAILLE, président de cette association, un chèque de 580 euros, bénéfice du loto du 5 décembre 2019.

Dans la salle d'attente de cette permanence elles ont rencontré des familles en attente d'aide et de soutien, leur inquiétude était palpable.

Si vous souhaitez soutenir cette association, vous pouvez le faire en adressant votre don à collectifseisme@gmail.com ou chèque à l'ordre de l'association au centre socio culturel placé Jean Moulin 07400 Teil.

La conférence d'Elodie et la randonnée à Marseille sont reportées.

L'Amicale vous informera pour la suite des autres manifestations.

Toute l'équipe de l'Amicale vous souhaite de la patience et du courage par ces temps.

Bon confinement.



CHANTEMERLE EN SES JARDINS

Chantemerle en ses jardins souhaite à tous de passer au travers de ce covid19 sans dommages.

Elle rêve de vous voir nombreux lors de la Biennale de la Céramique les 6, 7 et 8 juin en espérant que le confinement soit suffisamment loin pour nous permettre de profiter de ces journées!

Prenez soin de vous Sophie

LA BOULE CHANTEMERLOISE

Notre traditionnel concours de belote par équipe montée a connu une belle participation malgré le temps magnifique de cette journée avec 36 équipes.

4 équipes ont gagné les 4 parties, félicitations. Tous les participants ont été récompensés.

Merci à tous et à mon équipe pour l'organisation de ce concours.

Suite aux annonces et demandes de confinement de la population les concours du 29 mars et du 19 avril sont annulés.

Nous espérons pouvoir vous retrouver à nos concours de « boules du lundi » qui devraient démarrer vers le 18 mai (sous conditions), nous communiquerons le plus tôt et le plus largement possible sur son démarrage.

Concours de boules sociétaires ouvert à tous :

Le 17 mai à 15 H à La Place Bernard Barbier Le 13 juin à 15 H à la salle des fêtes + soirée repas Le 14 juin à 15 H à La Place Bernard Barbier

L'ensemble de mon bureau s'associe à moi pour vous souhaiter à tous le meilleur en ces temps troublés.

Prenez soin de vous et de vos proches, respectez les gestes barrières et le confinent pour votre santé, celles de vos amies, voisins et concitoyens.

Bon courage à tous et à très vite.

Le Président Julien ORTIZ

CHANTEMERLE EN FETE

En ces temps de confinement, toute l'équipe de Chantemerle en Fête poursuit ses préparatifs pour vous offrir de belles fêtes pour cet été.

Si vous avez des suggestions concernant différents groupes de musique, ainsi que sur l'organisation, nous sommes à votre écoute.

En attendant protégez-vous et respectez les consignes.

Toute l'équipe de Chantemerle en Fête.



La voix des ASSOCIATIONS

APREPAC

La Foire aux Brassadeaux et le vide grenier prévus le 05 avril 2020 sont annulés.

Prenons soin les uns des autres et reportons cette manifestation tant attendue!

Rien ne nous empêchera de savourer les Brassadeaux en été!

Cécile, Maryse et Edwige, ont rencontré les responsables du Patrimoine et des Bâtiments de France, afin de leur faire une visite du Lavoir, et voir avec eux, ce que nous pouvons ou pas faire aux niveau des travaux.

C'est un beau projet.

Nous avons reçu les croquis, on ne vous en dit pas plus...

Confinez-vous, prenez un bon livre, et écouter le calme de la nature.

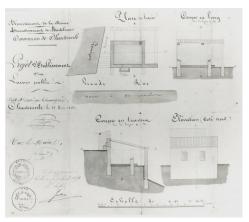
Prenons le temps de nous parler, de faire les choses.

A très bientôt

L'équipe de l'A.P.R.E.P.A.C.







CHANSOJEUX



L'association vous dit de rester chez vous, de prendre soin de vous.

Malgré la situation « Virus », le printemps est arrivé, même par la fenêtre ou dans votre jardin, on peut écouter le chant des oiseaux et voir les fleurs pousser.

Nous avons la chance de vivre à Chantemerle.

La cabane des 4 saisons a changé de décor.

Nous vous souhaitons du courage et de la patience. Nous pensons bien à vous tous.

Bisous de Rénata!







La voix des CHANTEMERLOIS

Courage, restez dans vos canapés

Celle-là, on ne nous l'avait jamais faite : « ne sortez pas de chez vous »nous dit-on, « confinez-vous dans vos salons ».

Autrefois on nous disait que le travail c'était la liberté, aujourd'hui on est seulement libre d'être oisif, c'est fou ce que les temps changent.

A Chantemerle, toute l'activité s'est arrêtée, jusqu'au mistral, qui a dû se confiner quelque part, on ne sait où......et c'est pas de chance, parce que si on est situé sur le versant Nord, c'est bien pour que la bise balaie les microbes!

Tout s'est arrêté, même notre bistrot, très actif ces derniers mois, et maintenant fermé à cause du CORONA c'est un comble!

Les « Chantemerlois d'Ailleurs » sont pourtant là, prêts à envahir la terrasse, mais ils en sont interdits, confinés dans leur jardin avec leurs microbes parisiens.

Mais leur chef, leur Guide Suprême, est resté lui, confiné sur les bords du Léman. Pourtant le virus ne s'attaquant pas aux espèces animales, les oiseaux sont protégés, Caille ne craint donc rien, il est invulnérable.

Et puis, quelle angoisse, l'entre-deux tours des municipales qui se prolonge, avec ce suspens intenable, il reste un onzième conseiller à élire. A tous les coups, ce sera le meilleur, celui qui nous manquait.....à moins que ce ne se soit celle ? Quand saurons-nous enfin son nom ?

Tout s'est arrêté, plus de transport en commun dans le village, plus de marché, les rues passantes sont vides, sur la place on entend plus les multiples carreaux que j'inflige à mes adversaires.

Heureusement, les fontaines coulent encore, elles coulent encore, nous aurait dit notre regretté Cow-Boy, pour que l'eau vienne troubler les verres de Pastis...... le meilleur anti-dote aux épidémies.

Ironie de la chose, quand il commandait au comptoir, il demandait « un café chinois »!!!!!!

Quelle pré-science! Les Chinois auraient-ils bu du pastis, on ne parlerait plus de CORONA.

Yvon ROSIER

Vente à la ferme :

Cette année, en raison du confinement Maïthé et Alexandre Greyfié vous proposent de venir acheter directement à la ferme Saint Maurice votre pain bio cuit au four à bois et autres produits frais tous les mercredis entre 17h30 et 18h30.

Pour le moment l'offre de **fruits et légumes** est limitée, mais s'étendra largement à mesure que nous nous rapprocherons de l'été.

Maïthé et Alexandre.



La voix des CHANTEMERLOIS

Les Chanteurs de Chantemerle Lès Grignan et ses Environs

« Chanter pour la Gratitude & la Guérison »

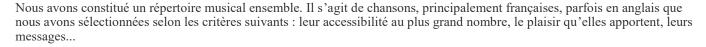
Nous sommes nés en mars 2020 lors du confinement national pour covid 19 à Chantemerle Lès Grignan.

Nous sommes une petite équipe de personnes et nous chantons 2 chansons tous les soirs à 20h00 à nos fenêtres, sur nos balcons ou terrasses, de nos jardins...

Notre première envie a été de **remercier toutes les personnes qui œuvrent pour nous maintenir en vie et pour nous aider à vivre** en ces temps de trouble sanitaire.

Notre deuxième envie, d'envoyer de belles ondes de guérison à travers nos chants à tous ceux qui se battent pour vivre actuellement.

La troisième est que nous aimons chanter, partager, la vie...



Nous avons créé cette page pour vous offrir la possibilité de vous joindre à nous et d'avoir un répertoire à portée de mains tous les soirs. Nous vous proposons de consulter le planning des chants sur notre page Facebook https://www.facebook.com/chanterpourlagratitudeetlaguerison/

Si vous ne savez pas chanter, nous serons heureux de votre intention de **participer comme vous le pouvez**, en chantant imparfaitement, par votre présence avec les chanteurs, en partageant les chansons en question de votre lecteur à ce moment précis de votre logement de confinement et encore après, par le partage de cette page pour le plus grand nombre, en allumant **une lumière à votre fenêtre**...



Nous nous sommes rencontrés pour certains, lors de la Galette des rois début janvier pour une racontée à la salle des fêtes.

Je ne pensais pas vous retrouver dans des circonstances pareilles, mais souhaitant moi aussi d'une certaine façon, participer à cet élan de solidarité entre tous en France, vous proposer ce que je sais faire tout simplement : CONTER.

Je souhaite que nous vivions tous, ce temps de confinement de la meilleure façon qu'il soit et que nous mettions à profit cette période pour vivre un BONfinement. C'est pourquoi, ici à La Cassoun', je vous propose une expérience quotidienne, celle de renouer avec le temps des histoires, des contes, des légendes à écouter pour vous, petits et grands.

Ceci n'est qu'une invitation, rien ne vous y oblige mais cela peut aussi vous permettre de vous « poser » avec vos enfants ou de les inviter lors de la sieste, (du coucher éventuellement) ou simplement lors d'un temps de « pause » dans la journée, de leur proposer d'ECOUTER des histoires.

Ainsi nous nous retrouverons tous, bien qu'isolés les uns des autres, dans un temps de PARTAGE, tous reliés par le FIL de la PAROLE tissée...

Vous trouverez ci-dessous le lien vers ma page Facebook pour vous y connecter dès maintenant et écouter une première histoire.

https://www.facebook.com/cassoun.flocambrezy/

Prenez soin de vous! A bientôt.

Florence SELLIER-Cambrézy .Conteuse La Cassoun' Couturière d'histoire



POISSON D'AVRIL!!!

Dessin fait par des enfants de Chantemerle lès Grignan



MAIRIE 1 place de la Mairie 26230 Chantemerle lès Grignan

Tél: 04 75 98 50 49 Fax: 04 75 98 60 02

mail : chantemerle.grignan@orange.fr site : www.mairie-chantemerlelesgrignan.fr.